



**ARRÊTÉ N° 09/2026 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
AU 2^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

- Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes au Maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Chantal COLSON, 2^{ème} Adjointe au Maire, est déléguée à compter du 21 mars 2026 pour :

- L'État Civil
- Les affaires sociales
- L'accessibilité aux bâtiments publics
- Le cimetière
- La communication

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Affichage à la Mairie,
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Olwisheim, le 26 mars 2026

Le Maire,

Hubert SCHNELLER

